



R489 Chariots automoteurs cat 1A, 1B, 2A, 2B, 3, 4, 5, 6, 7 - AUTORISATION DE CONDUITE

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les règles générales et principes d'une conduite d'un chariot automoteur en Sécurité ;
- Savoir maîtriser la conduite d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de la catégorie visée.

Personnes concernées et prérequis :

Personnes concernées : Toute personne affectée à la conduite d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

Prérequis des participants :

- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Avoir des aptitudes de conduite des chariots ;
- Savoir lire et écrire (notamment pour les livrets d'entretiens),
- Avoir le sens des responsabilités.

(Les prérequis seront vérifiés à chaque début de session par le formateur. En cas de non-conformité, le formateur aura la possibilité de refuser le stagiaire).

Intervenant :

Formateur spécialisé et expérimenté dans la conduite et la manipulation d'un chariot.

Informations pratiques :

- Nombre de participant maximal : Groupe de 6 stagiaires maximum.
- Durée : 7 heures, soit 1 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

Pédagogie :

- Méthodes pédagogiques et techniques : Pédagogie active basée essentiellement sur des apports théoriques et mises en situations pratiques sur le/les chariots concerné(s). Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Matériels pédagogiques et techniques : Salle de formation avec vidéoprojecteur & PC (théorie), chariot à jour de ses contrôles (pratique). En cas de matériel non conforme, le formateur refusera de réaliser la partie pratique.

⇒ *Suivi et sanction : feuille de présence, attestation de présence à une action de formation, bilan de formation donnant un avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite, remise d'un livret mémo de formation aux stagiaires.*

Appréciation atteinte des objectifs/acquisition des compétences : test théoriques et pratiques, conforme à la recommandation R489 de la CNAM ou équivalent, bilan de formation.

Mesure de la qualité globale de la formation par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

EPI qui vous sont éventuellement fournis par votre entreprise : Chaussures de sécurité, protections auditives, vêtements rétroréfléchissant et gants.

CONTENU DE LA FORMATION

Les Contenus de Formation sont personnalisés aux spécificités des différentes catégories d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

SITUER LE ROLE DES INSTANCES ET REPERTORIER LES OBLIGATIONS QUE LUI IMPOSE LE RESPECT, A SON NIVEAU DE LA REGLEMENTATION

- Connaître les rôles et responsabilités des acteurs (chef d'entreprise, opérateur, médecine du travail ...)
- Connaître les conditions requises pour utiliser un chariot automoteur ;
- Connaître les règles de circulation en entreprise et/ou sur la voie publique répondant aux dispositions réglementaires (code de la route, plan de circulation...)
- Cas dans lesquels il peut se retirer d'une situation de danger grave et imminent pour lui-même et les tiers

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES PRINCIPAUX ORGANES ET EQUIPEMENTS DU CHARIOT ET ASSURER LES OPERATIONS DE MAINTENANCE

- Identifier les principales catégories de chariots, caractéristiques fonctionnelles, utilisations courantes et limites d'utilisation ;
- identifier les principaux éléments de l'élévateur et les différents paramètres
- Expliciter les vérifications et opérations de maintenance

CONNAITRE LES REGLES DE SECURITE

- Connaître principaux facteurs d'accidents, pictogrammes, signalisation routière, caractéristiques de la charge, circulation en sécurité (à vide, en charge, en marche...), opérations et vérifications de prise et de fin de poste...

RECYCLAGE PRECONISE TOUS LES 5 ANS SAUF SI CHANGEMENT POSTE, ENGIN, RISQUES.